

La clitoridectomie : la honte de siècle - 1/1

Inconnue chez les nations civilisées, la clitoridectomie est pratiquée à une large échelle dans les pays musulmans.

L'Egypte, berceau de la civilisation pharaonique n'y échappe pas. Appelée aussi "l'excision", cette honteuse coutume consiste à procéder à l'ablation de l'organe génital féminin. Existait avant l'arrivée de l'islam, elle sera sauvegardée par les Arabes et ce afin de démontrer l'infériorité de la femme devant l'homme. Devant le tollé soulevé à travers le monde, le pouvoir égyptien décréta une loi en 1996 interdisant sa pratique. Ceci n'empêchera pas les femmes de se faire exciser à domicile. Le taux de pourcentage des personnes touchées par cette honte variera entre 60 et 65 %. Outre la répugnance de cet acte abject en tout point, il est à relever que la femme risque de graves répercussions pour sa santé.

En effet, la coordinatrice du Mouvement égyptien pour la lutte contre l'excision, en l'occurrence Mme Marie Assaad, elle, affirmera que le moment est venu de reconnaître ses faiblesses et que cet épineux problème doit trouver une solution rapide car il y va de la santé de centaines de milliers de jeunes femmes et de jeunes filles. Enfin, cette pratique d'un âge révolu semble avoir de beaux jours encore. Des médecins continuent de l'exercer sur d'innocentes victimes qui ne savent plus à quel saint se vouer. Néanmoins, celles qui refusent versent dans le mensonge afin de pouvoir se marier.

Entre le mensonge et la soumission le choix est vite fait. Concernant cette fois-ci la comparaison, nous noterons que des pays qui sont loin d'avoir l'importance de l'Egypte, le Yémen, par exemple, s'opposent avec succès à l'excision. En Egypte, pays de poids dans la "ligue arabe", malgré les efforts consentis en vue de l'éradication de ce phénomène moyenâgeux, la pratique semble être basée sur une hérédité et est donc transmise du père au fils. Elle en devient même un argumentaire de poids et préférentiel donc de la pureté féminine.

Des voix continuent de s'élever en vue de l'éradication de cette castration et ce dans l'espoir de mettre un terme à cette pratique. Aussi faudrait-il inclure cette pratique dans un cadre de violation de droits de l'homme, quoique la personne concernée en premier lieu soit une femme. Mais, le risque de voir la réaction des rétrogrades est forte. En effet, ceux-ci n'hésiteront par un instant à le déplacer vers les droits de la femme afin de pouvoir comme de coutume pérenniser cette infâme pratique.